

Mises aux point

Question à Jacques Château, Adjoint aux finances :

Bouaye Avance : Lors de la séance du Conseil municipal du 30 septembre 2010, vous avez réagi à des écrits de Bouaye Avenir, opposition de droite, que vous jugez à la limite de la diffamation. Pouvez-vous nous en parler ?



Jacques Château : Je tiens tout d'abord à préciser que je suis très respectueux du droit d'expression sous toutes ses formes et qu'après 16 ans de mandat, j'utilise un droit de réponse pour la première fois.

Le droit d'expression ne peut confondre débat d'idées et attaques personnelles touchant l'intégrité des personnes, notamment lorsque des écrits largement diffusés, ont un caractère mensonger, calomnieux et diffamatoire.

Concernant les faits, à savoir le choix " contesté " d'un organisme bancaire (DEXIA) pour le financement du programme Bellestre, je souhaite apporter les précisions suivantes :

- Ce choix a été opéré en commission, en toute **transparence**, et **voté à l'unanimité** en Conseil municipal ;
- La proposition retenue concerne un prêt " bonifié " dans le cadre de nouveaux investissements (Bellestre) qui, sur sa durée, permet à notre commune d'économiser 500 000 € ;
- Le complément de ce financement a été souscrit auprès de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire (mieux disant) ;
- Le taux moyen pour cet emprunt de 4 M€ sur 20 ans est de 3,43 % en taux fixe, donc très correctement négocié et sans risque pour la collectivité.

La volonté de discréditer le travail des élus ne nous apparaît ni digne ni responsable.

Question à Jacques Garreau, Maire de Bouaye :

Bouaye Avance : À l'issue de la déclaration de Monsieur Château, pourquoi avez-vous souhaité faire une mise au point sur les droits et les devoirs des élus d'opposition ?



Jacques Garreau : Comme vous le savez, j'ai été élu minoritaire de 2001 à 2008 et je suis convaincu du rôle essentiel des élus d'opposition pour le bon fonctionnement démocratique de nos institutions.

Tous les élus doivent pouvoir être force de proposition, mais ils doivent aussi pouvoir exercer contrôle et critique des actions mises en œuvre par la majorité.

Pour cela, l'accès à l'information et aux documents publics est un droit incontestable.

En contrepartie, il me semble que des élus manquent à leur devoir quand ils trompent nos concitoyens en diffusant sciemment de fausses informations.

Tout aussi condamnable est l'attitude qui consiste à diffamer, à mots à peine couverts, les élus de notre groupe en les accusant des pires travers politiques que nous avons toujours combattus.

Nous continuerons d'ailleurs de nous opposer à ceux qui confondent intérêt privé et intérêt public et qui aujourd'hui, à court d'arguments, s'efforcent de jeter le discrédit sur des élus entièrement engagés au service de tous les Boscéens.

Deux nouveaux élus " Ensemble Bouaye Avance "

Après deux années et demi de mandat, Melinda Bodin et Laurent Jaunet quittent Bouaye pour une destinée plus lointaine. Bouaye Avance remercie Melinda et Laurent pour le travail accompli.

Nous souhaitons la bienvenue à Marie-Paule Farigoul et à Patrick Thierry, de la liste majoritaire, qui ont rejoint le Conseil municipal le 18 novembre 2010.

Engagements tenus :

La liste des engagements tenus par l'équipe municipale progresse :

La fourniture de composteurs individuels :

Afin d'accueillir les déchets organiques pour réduire les volumes dans nos poubelles, Nantes Métropole a mis en place une aide financière de 20 euros pour l'acquisition d'un composteur. (engagement n° 89)

La mise en place d'une navette " inter-quartiers " pour la desserte du bourg et de la gare :

Depuis la rentrée de septembre 2010, une nouvelle navette circule entre la gare TER de Bouaye et Brains, via le centre Bourg et les Ormeaux. (engagement n° 96)

La création d'espaces de jeux en plein air :

La ville de Bouaye a créé une 1^{ère} installation de jeux en plein air dans l'espace vert de l'avenue du Bois. Une planification est en cours pour installer d'autres jeux dans les quartiers dans les années qui viennent. (engagement n°40)

Consultez le tableau de bord complet sur : <http://bouaye.avance.free.fr>

Tous les coups sont permis !



Bouaye Avance

15 rue de la Jouetterie-Cresne - 44830 BOUAYE
Directrice de publication : Bernadette Bertet
Comité de rédaction : Laurent Louvet, Catherine Rivaud, Alain Rouault.

Internet : <http://bouaye.avance.free.fr>

Courriel : bouaye.avance@free.fr

BOUAYE AVANCE

N° 6
Décembre 2010

Bulletin d'informations citoyennes de l'association BOUAYE AVANCE

ÉDITO

COMBATTRE LES MÉTHODES SARKOZYSTES, même à Bouaye...

L'année 2010 a été marquée par une nette dégradation du climat politique national. **Partout la droite affiche une arrogance décomplexée.**

Obéissant aux exigences des marchés financiers, le gouvernement doit trouver 100 milliards d'euros d'économie pour réduire ses déficits.

Nicolas Sarkozy continue de protéger les plus riches et de faire peser l'effort sur les plus pauvres et les classes moyennes déjà durement touchés.

La baisse sans précédent de toutes les dotations de l'État se répercute sur les budgets d'aides sociales et ceux des associations. Cette année, la dotation de l'État pour Bouaye a subi une réduction de 30 000 € malgré une augmentation de la population.

Et après l'adoption, sans concertation, d'une loi injuste sur les retraites, il est maintenant question de supprimer l'impôt sur la fortune.

Ces méthodes, où tous les coups sont permis, auront sans doute inspiré la droite boscéenne : double langage, rumeurs nuisibles et dénigrement à tout-va. Les Boscéens n'apprécient pas ces techniques politiciennes d'un autre monde. **Les décisions municipales sont pourtant souvent adoptées à l'unanimité, toutes tendances politiques confondues.**

Pourquoi essayer de faire croire qu'un climat délétère règne au Conseil municipal ? Les vidéos, visibles sur le site internet de la mairie,* permettent à tous de constater que les échanges y sont respectueux.

Dans ce contexte difficile, les élus de gauche pourront compter sur notre soutien en 2011.



Bernadette BERTET
Présidente de Bouaye Avance

*<http://www.mairie-bouaye.fr/La-mairie/Le-conseil-municipal/Les-vidéos>

Pour nous rejoindre et adhérer à Bouaye Avance, contactez-nous par courriel à bouaye.avance@free.fr

Élaboration du 2^{ème} Agenda 21 communal

La ville de Bouaye élabore actuellement, pour la période 2011-2015, son 2^{ème} Agenda 21, programme pour la mise en œuvre du développement durable pour le 21^{ème} siècle.

L'agenda 21 de la ville de Bouaye sera bâti autour d'un plan d'actions visant à intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et économiques afin d'améliorer de façon continue les conditions de vie des Boscéens.

La méthode de travail, proposée par Freddy Hervochon, adjoint au Développement durable, **a été adoptée, à l'unanimité, par le Conseil municipal du 30 juin dernier :**

- Création d'un comité de pilotage Agenda 21, regroupant différents acteurs (agents et conseillers municipaux, représentants du Conseil des Sages, du Conseil local économique, des Boscéens et de Nantes Métropole) ;
- Mise en place d'ateliers citoyens ;
- Adoption d'un plan d'actions et d'indicateurs de suivi.

Bouaye Avance était présente aux ateliers citoyens qui se sont déroulés les mardis 19 octobre et 23 novembre 2010 autour de 3 grandes thématiques :

- Patrimoine naturel et biodiversité ;
- Transports alternatifs à la voiture + Urbanisme et énergies renouvelables ;
- Économie solidaire et sociale + Cohésion sociale + Démocratie participative et citoyenneté.



Ces sessions d'ateliers citoyens ont été productives avec la participation d'une trentaine de personnes sur les trois ateliers. 89 actions ont été proposées et étudiées pour les hiérarchiser et les approfondir.

L'objectif de cette concertation est d'impliquer les Boscéens dans la définition des projets, en amont de la prise de décisions des élus.

Ce second Agenda 21 sera soumis à l'approbation du Conseil municipal du 7 avril 2011.

Des logements pour tous à prix abordables

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) a été adopté à l'unanimité, le 30 septembre 2010, par le Conseil municipal de Bouaye. Ce programme fixe les orientations pour six ans, du logement dans Nantes Métropole. Il contient notamment une fiche communale qui fait l'inventaire des constructions envisagées à Bouaye pour la période 2010-2016.

Bouaye Avance a choisi de faire une double page sur ce sujet.

Pourquoi faut-il construire de nouveaux logements à Bouaye ?

Au fil des années, les Boscéens vieillissent, leurs enfants partent s'installer ailleurs, le nombre d'élèves baisse et des classes ferment. Il est nécessaire de construire des logements neufs pour accueillir de nouvelles familles. C'est à cette condition que le nombre d'habitants, les services municipaux et les commerces de proximité pourront se maintenir. Certains Boscéens (personnes âgées, familles monoparentales...) souhaitent trouver des logements plus petits et plus proches du bourg. Il est important de continuer à créer des habitations de toutes tailles et de toute nature pour répondre aux besoins en location ou en accession.

Quels sont les chiffres clés ?

- En 10 ans, le prix de l'immobilier a progressé trois fois plus vite que les revenus des ménages. Ceux-ci doivent désormais s'éloigner de plus en plus de l'agglomération nantaise pour trouver des terrains à des prix abordables.
- Ce phénomène d'étalement urbain augmente les déplacements domicile travail et entraîne la destruction d'espaces naturels et agricoles équivalant, en Loire-Atlantique, à 2 terrains de football par jour.
- 80 % des actifs boscéens travaillent en dehors de la commune.
- Nous consacrons, en moyenne 16 % de notre budget pour nos déplacements, presque autant que pour notre alimentation.
- Aujourd'hui, 12 % des Boscéens vivent sous le seuil de pauvreté (671 € mensuel par personne).
- Le revenu mensuel moyen des Boscéens est de 2600 € par ménage, et les 2/3 sont éligibles aux critères d'accès du logement social.
- A Bouaye, qui ne compte que 7 % de logements locatifs sociaux, sur une centaine de demandes, seule une douzaine sont satisfaites chaque année.

Lutter contre la spéculation pour offrir des logements abordables

" Limiter le renchérissement des terrains " est un engagement fort des élus de gauche. La création de 4 zones d'aménagement différé (ZAD) dès 2008 a permis de stopper la spéculation sur les terrains disponibles les plus convoités. Ces terrains, dont les prix sont gelés pour une durée de 14 ans, constituent une réserve foncière pour une urbanisation future. La commune veille à ce que les aménageurs de nouveaux lotissements achètent les terrains au prix du marché, sans surenchère. En contrepartie, elle exige la production de logements moins chers. Dans la ZAC des Ormeaux, il a ainsi été possible de proposer des maisons de 80 m² sur des terrains de 300 m² pour 140 000 €.

Pour le cas particulier des terrains du " Hameau du Parc " vendus par la Commune à la Société Brémond, une convention d'aménagement permet de produire 26 logements sociaux et 12 en accession abordable tout en assurant à la Ville un revenu global de 372 000 €. Précisons que cette négociation est supérieure en tous points à celle initialement prévue par la droite.

Extrait de la fiche communale 2010-2016 adoptée par l'ensemble des élus de la majorité et de l'opposition		
	Logements	Dont sociaux
Opérations programmées :		
Permis individuels en diffus	210	5
L'Agapanthe (avenue du Moulin)	36	9
Le Clos du Tour (chemin du Tour)	35	10
Résidence Itta (avenue de la Pommeraie)	25	5
Les Ormeaux (boulevard Schœlcher)	172	50
Plaisance	69	21
Le Hameau du Parc	84	26
Les Jardins d'Arbelle (rue de la Gagnerie)	22	13
Études en cours :		
Rue de l'Ancienne Église	40	13
La Pépinière	70	25

ZAC des Ormeaux



Densifier le Bourg

Pour pouvoir répondre aux impératifs de préservation des espaces naturels et de densification des zones déjà construites, le PLU, adopté le 17 décembre 2007, a autorisé les divisions foncières et a supprimé le COS (coefficient d'occupation du sol) qui limitait les surfaces à construire, dans le Bourg et dans les villages. Ces dispositions d'intérêt général doivent être accompagnées par des décisions politiques permettant de maîtriser le rythme, le prix, la mixité et la qualité de l'offre. Les programmes identifiés sur la fiche communale représentent environ 80 logements par an dont 23 % de locatifs sociaux. Cette production permettra d'atteindre 11 % de locatifs sociaux en 2016 pour une population estimée à 7000 Boscéens.

En plus de la lutte contre l'étalement urbain, densifier le Bourg présente d'autres avantages. Construire des logements groupés permet d'économiser de l'énergie de chauffage. Cela permet de rentabiliser les réseaux et d'en réduire les coûts. Cela contribue également au développement des commerces de proximité et des dessertes de transports en commun. Cette urbanisation doit s'accompagner d'une réflexion sur l'aménagement des espaces publics de stationnement et de loisirs. À cette fin le Maire a sollicité la réflexion du Conseil des Sages.

Nous n'avons pas les mêmes valeurs !

On constate, régulièrement, que la droite boscéenne se fait le porte-parole de toutes sortes d'intérêts particuliers.

Au contraire, *Bouaye Avance* soutient les élus majoritaires au service de l'intérêt général. Notre vision pour l'urbanisation de demain est d'accueillir de nouveaux Boscéens de tout niveau social, dans une commune respectueuse de l'environnement et capable d'offrir des services et des équipements de qualité.

Le SMA : un écran de fumée

Le **Service Minimum d'Accueil** désigne l'obligation légale qu'ont les mairies de mettre en place un accueil dans les écoles les jours de grève des enseignants. La loi, adoptée le 23 juillet 2008, oblige les grévistes à se déclarer 48 heures à l'avance et impose la mise en place d'un SMA dès lors qu'il y a plus de 25 % d'enseignants en grève dans l'école. Les retenues sur salaire des grévistes financent le dispositif.

Le but officiel du SMA est de réduire l'impact de la grève pour les parents. Selon les syndicats, c'est un alibi pour "briser les grèves" dans l'Éducation Nationale. Le Code du Travail interdit à l'employeur de "casser une grève" en ayant recours à des recrutements pour pallier l'action gréviste. Les parties intéressées sont tenues de négocier pour trouver un accord.

Les enseignants sont attachés au service public et à l'intérêt des élèves. Ils ne se mettent pas en grève pour le plaisir mais y sont contraints quand le Gouvernement persiste à faire la sourde oreille à leurs revendications. Il est injuste que les Communes aient à assumer les conflits entre l'État et son personnel.

De plus, accueillir des enfants est une vraie responsabilité. Remplacer des professionnels par des personnes volontaires ou réquisitionnées pourrait s'avérer risqué en cas de situation imprévue. **Lors d'une grève des transports, on ne confie pas la conduite des trains aux voyageurs.**

A Bouaye, le SMA est mis en place lorsque c'est matériellement possible. Toutefois, lorsque les difficultés d'encadrement compromettent la sécurité, l'école reste fermée. Aussitôt, la droite boscéenne s'indigne ; **c'est évidemment une position politique qui cache les mauvais coups portés à l'Éducation Nationale !**

On détourne volontairement l'attention des parents pour laisser faire un massacre sans précédent :

- 50.000 postes d'enseignants supprimés ces 3 dernières années entraînant des fermetures de classes, notamment à Bouaye.
- Des professeurs stagiaires parachutés à la tête d'une classe après une formation dérisoire de quelques semaines.
- Une réduction des heures d'apprentissage des langues vivantes, en particulier dans les écoles Victor Hugo et Maryse Bastié.
- Une réduction de l'aide à la vie scolaire pour les enfants handicapés.

Le service minimum n'est qu'un leurre. Il n'y en aurait nul besoin si le Gouvernement confortait un enseignement de qualité au lieu de le mettre à mal.